



Traité Tamid

Michna 4 - Chapitre 1

מי ששָׁזַח לְתֵרֵם אֶת הַמִּזְבֵּחַ,

הוא יתֵרֵם אֶת הַמִּזְבֵּחַ.
וְהֵם אוֹמְרִים לוֹ:

הִזְהַר,

שְׁמַא תִּגַּע בְּכָלִי,

עַד שֶׁתִּקְדַּשׁ יָדֶיךָ וּרְגְלֶיךָ מִן הַפִּיּוֹר;
וְהָרִי הַמְּחִתָּה נִתּוּנָה בְּמִקְצוֹעַ

בֵּין הַכֶּבֶשׂ לַמִּזְבֵּחַ

בְּמַעְרְבוֹ שֶׁל כֶּבֶשׂ.

אִין אָדָם נִכְנָס עִמוֹ,

וְלֹא יֵרֵ בִּידוֹ;

אֲלֹא מְהִלְךָ לְאוֹר הַמַּעְרָכָה.

לֹא הִיוּ רוֹאִין אוֹתוֹ,

וְלֹא שׁוֹמְעִין אֶת קוֹלוֹ,

עַד שֶׁשׁוֹמְעִין קוֹל הָעֶץ שֶׁעָשָׂה בֶּן קָטִין מוֹכְבֵי לַפִּיּוֹר;

וְהֵן אוֹמְרִים: הִגִּיעַ עֵת.

קִדְשׁ יָדָיו וּרְגְלָיו מִן הַפִּיּוֹר.

בְּטֵל מַחֲתַת הַכֶּסֶף,

וְעֵלָה לְרֹאשׁ הַמִּזְבֵּחַ,

וּפָנָה אֶת הַגְּסָלִים הִילְךָ וְהִילְךָ

וּחִתָּה מִן הַמְּאָכְלוֹת הַפְּנִימִיּוֹת,

וַיֵּרֵד.

הִגִּיעַ לְרֹצְפָה.

הַפֶּךָ פָּנָיו לְצָפוֹן,



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



הֲלֵךְ לְמִזְבְּחוֹ שֶׁל כֶּבֶשׂ כְּעֶשֶׂר אַמּוֹת.
צִבֵּר אֶת הַגְּחָלִים עַל גִּבֵּי הַרְצָפָה,
רְחוֹק מִן הַכֶּבֶשׂ שֶׁלֶשָׁה טַפְחִים,
מְקוֹם שְׁנוֹתַיִן מֵרְאוֹת הָעוֹף,
וְדָשׁוּן מִזֵּבַח הַפְּנִימִי,
וְהַמְנוּרָה.

[Le Kohen]qui a gagné [au tirage au sort]pour enlever[les cendres]de l'autel doit[alors]enlever[les cendres]. Et[les autres Kohanim lui]disent : Prends garde de ne pas toucher le récipient[avec lequel tu accomplis le rite]avant d'avoir sanctifié tes mains et tes pieds avec le bassin,[car un Kohen ne peut accomplir aucun service dans le Temple avant d'avoir sanctifié ses mains et ses pieds. Les Kohanim continuaient leurs rappels :]Le charbonnier[avec lequel on enlève les cendres]est placé dans le coin entre la rampe et l'autel, du[côté Ouest]de la rampe. Personne n'entre avec[le Kohen qui enlève les cendres, car il était permis d'entrer dans la zone entre la salle d'entrée du sanctuaire et l'autel seulement pour accomplir le service du Temple]. Et[il n'avait]pas de lampe à la main[lorsqu'il allait chercher le charbonnier]. Au contraire, il marchait à la lumière du[bois disposé sur l'autel, sur lequel les parties des offrandes sacrifiées la veille étaient brûlées pendant la nuit. Les autres Kohanim]ne le voyaient pas,[car l'autel le cachait à leur vue], et ils n'entendaient pas le bruit de ses[pas. Ils ne se rendaient donc pas compte de sa progression]jusqu'à ce qu'ils entendent le bruit du bois que ben Katine avait façonné en un mécanisme [moukhani][de poulies qui servait]à[immerger]le bassin[dans l'eau courante pendant la nuit, afin que son eau ne soit pas disqualifiée en restant toute la nuit. Lorsque les Kohanim entendirent le bruit des poulies qui relevaient le bassin de l'eau], ils se dirent[les uns aux autres :]Le temps[de sanctifier les mains et les pieds]est venu.[Le Kohen]sanctifia ses mains et ses pieds[avec l'eau]du bassin[après l'avoir soulevé]. Il[prit ensuite]le bac à charbon en argent[du coin entre la rampe et l'autel], et monta au sommet de l'autel.[Le Kohen]enleva la[couche supérieure de]charbons d'un côté[et de l'autre et]récupéra[dans le bac à charbon]les charbons intérieurs[qui étaient complètement]consumés. Il descendit[ensuite la rampe].Il arriva au sol,[au Sud-Est de la cour du Temple], il tourna son visage vers le nord, il[longea]le[côté est]de la rampe[en direction du côté Sud de l'autel, à une distance d']environ dix coudées[du bas de la rampe, qui était à vingt coudées de l'autel, puis]il déposa les charbons sur le sol[à un endroit]éloigné de trois paumes de main de la rampe,à l'endroit où[les Kohanim]déposaient le jabot du [Olades oiseaux], les cendres[retirées de l'autel d'or]intérieur et les cendres retirées de la Menorah.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions